

Millésime : 2022 - Feuille n° \_\_\_\_\_



DÉPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MERCREDI 07 DÉCEMBRE 2022

Délibération n° **DEL2022\_12\_21**

Intitulé : **CHENIL INTERCOMMUNAL - AVENANT A LA CONVENTION AVEC  
LA VILLE D'YVETOT - MODIFICATION DU REGLEMENT**

*Service à la population - - Service à la population*

\*

L'an deux mille vingt deux, le sept décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin, sous la Présidence de M. Gérard CHARASSIER, Président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 1<sup>er</sup> décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et publiés sur le site institutionnel de la Communauté de Communes le même jour.

Nombre de conseillers en exercice : 45      Présents : 35      Représentés : 8

**Présents :**

M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, Mme Martine LEBORGNE, Mme Catherine MAILLOT, M. Louis EUDIER, M. Eric CARPENTIER, Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Gérard LEGAY, Mme Régine HAUZAY, M. Alain LOPEZ, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michael DODELIN, Mme Catherine DUCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLE, M. Jacques CAHARD, Mme Natacha BLY, M. Francis ALABERT, M. Gérard CHARASSIER, Mme Virginie BLANDIN, Mme Herléane SOULIER, M. Christophe ADE, Mme Lorena TUNA, M. Arnaud MOUILLARD, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, M. Laurent BENARD

**Absents représentés:**

Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Eric RENEE), M. Vincent LEMETTAIS (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Françoise DENIAU (pouvoir à M. Gérard CHARASSIER), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme Herléane SOULIER), Mme Françoise BLONDEL (pouvoir à M. Francis ALABERT), M. Jean-Françoise LE PERF (pouvoir à Mme Virginie BLANDIN), Mme Dominique TALADUN (pouvoir à M. Thierry SOUDAIS), M. Alain BREYSACHER (pouvoir à M. Arnaud MOUILLARD)

**Absents :**

M. Jean-Louis LUC, Mme Marie-Claude HERANVAL

**Administration:**

Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY

M. Eric RENEE est nommé secrétaire de séance.

\*

*Madame Virginie BLANDIN soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

Il arrive parfois que des propriétaires de chiens se manifestent pour récupérer leur animal placé au chenil et que celui-ci est fermé.

Or, actuellement rien n'est prévu en dehors des heures d'ouverture du chenil et notamment le mardi et le dimanche, jours non travaillés des agents de la déchèterie de Touffreville La Corbeline, qui gèrent aussi le chenil sur site.

En accord avec la ville d'Yvetot, il peut être prévu qu'en dehors des heures d'ouverture, la Police Municipale se charge de rendre l'animal à son propriétaire, à savoir le mardi et le dimanche de 8 h à 18 h.

Le mardi correspond à des heures de présence de ce service et le dimanche correspond à une de leurs astreintes.

Cette modification de la convention est motivée, d'une part, par le fait que les animaux sont aux termes de l'article 515-14 du Code Civil, « des êtres vivants doués de sensibilité » et d'autre part, certains animaux fugueurs prennent des traitements médicamenteux qui obligent à une fréquence de prise parfois courte.

Le projet joint (avenant n° 1) modifie donc la convention et fixe les règles de restitution comme expliqué ci-dessus.

Il est par ailleurs proposé dans le même temps de mettre à jour le règlement du chenil,

- en y précisant la convention avec la ville d'Yvetot,
- en modifiant les possibilités de paiement
- en modifiant un tarif (80 € de capture pour un ou deux chiens d'un même propriétaire)

\* \*

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'accès au chenil intercommunal par la Police Municipale de la Ville d'Yvetot, adoptée par délibération en date du 21 mai 2015 ;

Millésime : 2022 - Feuille n° \_\_\_\_\_

Vu le règlement du chenil intercommunal adopté par délibération du 28 septembre 2017  
Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention et le projet de règlement modifié joints à la présente ;  
considérant le rapport présenté,  
considérant que le projet  
A reçu un avis favorable en Bureau du 29/11/2022

Article 1<sup>er</sup> – D'accepter le projet d'avenant n° 1 à la convention avec la ville d'Yvetot telle que proposée ci-joint.

Article 2 – D'adopter le règlement du chenil intercommunal tel que proposé ci-joint, ainsi que la modification des moyens de paiement et de tarif proposée

Article 3 – De dire que ces dispositions prendront effet au 1er janvier 2023


Article 4 - D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant et tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

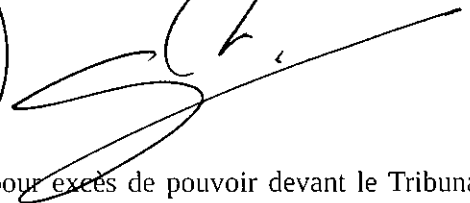
Résultat du vote : unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur le secrétaire de séance,  
Eric RENEE



Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le



ID : 076-247600620-20221207-DEL20221221-DE